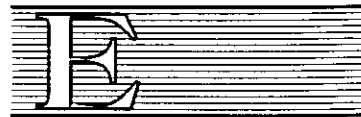


55492



Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACW/CWD.II/2001/3  
november 2001

NATIONS UNIES  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

FRANCAIS  
Original: Anglais

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Centre africain pour les femmes

*Réunion du Comité Femmes et Développement*  
5-8 novembre, 2001  
Addis-Abeba, Ethiopie

**RAPPORT D'ACTIVITIES DU  
CENTRE AFRICAIN POUR LES FEMMES  
2000 - 2001**

## **RESUME DES ACTIVITES DU CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME POUR LA PERIODE 2000-2001**

### **I. INTRODUCTION**

La période considérée a été marquée par la fin du Plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour 1996-1999 et par le début de la mise en oeuvre du Plan pour 2000-2003. C'est dans ce contexte que le Centre africain pour la femme (CAF) a lancé son Plan stratégique pour 2000-2005, qui clarifie sa mission et définit ses domaines d'action prioritaires. Au cours de la période biennale 2000-2001, le Centre s'est efforcé, notamment par le recrutement de cinq nouveaux administrateurs, de réunir les moyens nécessaires à la réalisation des principaux objectifs qui lui ont été fixés pour 2000-2005.

Le CAF a pour mission d'infléchir, dans l'optique de la problématique hommes-femmes, les politiques et programmes de développement socio-économique examinés et adoptés par les décideurs, aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le programme de travail du Centre comporte trois axes clés:

- ◆ Plaidoyer et analyse de politiques pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le domaine du développement national;
- ◆ Convocation des parties prenantes et recherche d'un consensus sur les progrès accomplis, les meilleures pratiques et les nouvelles priorités, s'agissant de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing;
- ◆ Coopération technique avec les fonctions publiques, les organisations intergouvernementales, les parlementaires et les organisations de la société civile et renforcement de leurs capacités en matière d'élaboration de politiques de parité aux niveaux national, sous-régional et régional.

Les objectifs spécifiques du programme de travail pour 2000-2001 sont les suivants:

- ◆ Préparer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les parties prenantes, sous la direction du Comité "femme et développement", un processus de suivi et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action africain (2000-2004) visant à accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing;
- ◆ Renforcer, chez les experts de la CEA, les capacités d'utilisation des méthodes et outils d'intégration de la problématique hommes-femmes, dans le cadre de la formulation, de la mise en oeuvre et du suivi de leurs programmes;

- ◆ Etablir des documents d'information et de plaidoyer à l'intention d'experts, de décideurs et de parlementaires intervenant dans l'évaluation et la formulation de politiques et stratégies macro-économiques et sectorielles nationales;
- ◆ Apporter aux Etats membres, à leur demande, un appui technique et des services consultatifs;
- ◆ Appuyer la réalisation des objectifs ci-dessus par des activités d'information, de communication et de travail en réseau.

## II. ACTIVITES LIEES AU SUIVI ET A L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION AFRICAIN

La sixième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en novembre 1999 a eu pour principaux résultats, entre autres, la publication de trois documents : le *Rapport de la Conférence*, la *Synthèse des rapports nationaux d'activité* et le *Plan d'action africain* visant à accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar.

Le Plan d'action africain, qui a été adopté par les chefs d'Etat africains en mars 2000, vise à accélérer la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing par les activités institutionnelles et structurelles suivante:

- ◆ Intégrer la promotion de l'équité entre les sexes dans l'ensemble des politiques, plans et programmes appliqués aux niveaux local, national, sous-régional et régional et, pour ce faire, encourager un système de collecte de données désagrégées par sexe et renforcer les capacités d'analyse et de planification différentielles en fonction du sexe;
- ◆ Définir des stratégies concrètes de coordination des activités que de multiples acteurs mènent dans divers secteurs;
- ◆ Formuler et instituer, à partir d'indicateurs précis, un mécanisme bien pensé de suivi et d'évaluation du processus de mise en oeuvre. Parallèlement, il faudrait mettre en place des mécanismes permettant de rendre des comptes aux bénéficiaires du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar;
- ◆ Mettre en place un mécanisme institutionnel concret prévoyant des délais précis, qui favorise une représentation égale des hommes et des femmes dans les organes de décision du secteur public, du secteur privé, du corps législatif, des partis politiques et des organisations internationales;
- ◆ Introduire la notion d'équité entre les sexes dans l'élaboration du budget national et la planification macro-économique, de façon à ce que des ressources suffisantes soient allouées pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar;
- ◆ Réduire le taux des infections par VIH en menant des campagnes de sensibilisation et limiter les effets socio-économiques dévastateurs de la maladie;

- ◆ Lutter contre la pauvreté en industrialisant les activités des entreprises locales créatrices de biens d'utilité publique et d'emplois, tout en réduisant le volume du travail domestique des femmes.

Le programme de suivi et d'évaluation du CAF porte sur l'action menée par les gouvernements pour mettre en oeuvre du *Plan d'action africain*. Ce sont ces mesures ou leur absence, plutôt que leur incidence, dont il s'agit d'assurer le suivi et c'est en le faisant systématiquement au fil du temps que l'on posera les bases d'études d'impact ultérieures. En priorité, le suivi et l'évaluation portent, notamment, sur l'existence ou l'absence d'une politique nationale de parité, outil indispensable à l'intégration de la notion d'équité entre les sexes dans les politiques, plans et programmes de développement national.

Une politique nationale de parité digne de ce nom doit s'accompagner de deux mécanismes institutionnels qui facilitent son application. Aussi, le programme d'évaluation et de suivi sera-t-il axé sur le mécanisme de coordination que chaque Etat membre a mis en place pour faire en sorte que partout, la notion d'équité entre les sexes soit bien intégrée dans tous les départements et à tous les niveaux. Il s'agira également de vérifier que le mandat, les structures et les modalités de fonctionnement du mécanisme en question servent bien à faciliter cette coordination.

Le second mécanisme institutionnel à suivre et évaluer est constitué par l'ensemble des dispositions mises en place pour s'assurer que les engagements pris devant les femmes sont honorés à tous les niveaux. Une attention particulière sera accordée au mandat, aux structures et aux moyens qui s'y rapportent.

Intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques, plans et programmes nationaux est une tâche qui demande des compétences précises pour déterminer, analyser et prendre en compte les préoccupations des femmes. Aussi faut-il suivre et évaluer les programmes de renforcement des capacités, en portant l'attention sur leur portée, leur contenu, leur méthodologie et les ressources tant humaines que financières qui leur sont allouées.

Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales mettront en oeuvre le programme de suivi et d'évaluation, alors qu'au niveau régional, l'OUA et la BAD s'acquitteront de cette tâche.

Pour chaque domaine prioritaire, le Centre a élaboré des indicateurs de suivi en vue de la collecte, en 2002 et 2003, des données qui serviront, en partie, à évaluer en 2004 l'action menée durant décennie. Ces indicateurs seront présentés, pour examen et approbation, à un groupe d'experts et, leur examen sera ensuite inscrit à l'ordre du jour d'une réunion statutaire du Comité «femme et développement».

### **III. ACTIVITES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES EXPERTS DE LA CEA EN MATIERE D'INTEGRATION DE LA NOTION D'EQUITE ENTRE LES SEXES**

Dans le cadre de son mandat consistant à encourager toutes les divisions de la CEA à intégrer la notion d'équité entre les sexes, le Centre s'est principalement employé à développer les compétences techniques en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes dans le processus de planification et de programmation et dans les principales activités des divisions. Pour ce faire, au cours de la période 1997-1999, il a évalué les besoins des administrateurs, puis élaboré avec eux un programme de renforcement des capacités. En janvier 2000, il a organisé un atelier interne pour vérifier le bien-fondé du programme de renforcement des capacités qui s'étendra sur une période de cinq ans (2000-2005).

En octobre 2000, le Centre a organisé les deux premiers ateliers de formation à l'intention de fonctionnaires des divisions organiques et des centres de développement sous-régional de la CEA. Il a également réuni les responsables de programme des divisions organiques pour les informer du cadre institutionnel et des incidences budgétaires de la promotion de l'équité entre les sexes. Il s'agissait en fait de remédier aux lenteurs constatées dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs fixés. Il a été convenu qu'au moins 20 % des ressources financières seraient consacrées à l'intégration de la notion d'équité entre les sexes, la responsabilité des administrateurs de programmes, auxquels il appartiendrait également de coordonner les activités relatives aux femmes, et notamment de faire rapport à ce sujet aux cours des réunions des chefs de division. Il a en outre été convenu qu'à partir de 2002, les quatre principales publications de la CEA refléteraient la problématique hommes-femmes, étant donné qu'elles inspiraient, dans une large mesure, la formulation des politiques, programmes et activités de développement.

### **IV. ACTIVITES RELATIVES A L'APPUI TECHNIQUE ET AUX SERVICES CONSULTATIFS AUX ETATS MEMBRES**

Le Centre a fourni, à leur demande, aux Etats membres et aux communautés économiques régionales des services consultatifs dans les domaines suivants : intégration de la problématique hommes-femmes, formulation de politiques nationales en faveur des femmes, formulation et mise en œuvre de programmes de promotion des femmes, stratégies en vue de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, renforcement des capacités, évaluation des besoins et établissement de partenariats. On trouvera ci-dessous le résumé de ces activités :

#### *1. Assistance technique concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, plans et programmes sectoriels et nationaux*

Les Etats membres, les organisations intergouvernementales et les ONG ont demandé, à maintes reprises au CAF de les aider à élaborer des politiques, plans, stratégies et programmes de développement nationaux et sectoriels qui intègrent la notion de genre. Au nombre des pays et institutions qui ont bénéficié de ces services figurent les Comores, le Rwanda, l'Ouganda, le Nigéria, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Association des femmes d'Afrique de l'Ouest (WAWA), le Lesotho, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), etc.

## 2. Assistance technique dans le domaine de la formation, de la formulation des programmes et de la recherche

Un atelier de formation s'est tenu en Afrique du Sud sur l'élaboration d'indicateurs de suivi relatifs à la promotion des femmes à l'intention des pays d'Afrique australe. Un autre atelier s'est tenu au Lesotho sur l'élaboration et l'utilisation de ces indicateurs de suivi. Pour renforcer le pouvoir économique des femmes, un atelier de formation de formateurs s'est tenu en Ouganda à l'intention de femmes responsables d'entreprises agro-alimentaires.

Le Centre a aidé le Département nigérien des questions féminines à formuler le Plan d'action nigérien pour la promotion du statut juridique des femmes. De même, il a apporté une assistance technique à un projet intitulé *Droits et citoyenneté des femmes en Afrique subsaharienne* lancé par le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI). En outre, la CEA a organisé un atelier sur le thème « Accès des femmes aux services juridiques et judiciaires en Afrique subsaharienne » conjointement avec la Banque mondiale, CECI/CIDA et WILDAF/FEDDAF.

Le Centre a fourni des services consultatifs au comité de gestion du fonds pour les femmes et le droit en Afrique australe (WILSA) lors de l'examen de sept études effectuées au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe.

## V. DOCUMENTS D'INFORMATION

Le Centre a produit un CD-ROM sur la situation des femmes en Afrique à partir de données provenant principalement de l'ONU. Ce CD-ROM met clairement en lumière les inégalités que reflètent les données désagrégées par sexe. Il a été lancé à New-York en juin 2000 à l'occasion de la session extraordinaire sur Beijing +5. Sa sortie a provoqué des débats animés, en particulier, sur l'écart entre les sexes que présentent actuellement les données du secteur économique et sur la nécessité pour les Etats membres d'adopter une stratégie plus systématique et plus viable pour combler cet écart. Les institutions internationales de recherche et les ONG se sont particulièrement intéressées aux possibilités d'échanger des informations et de collaborer dans ce domaine.

Pour répondre aux besoins des personnes qui ne peuvent pas accéder aux données qui se trouvent dans le CD-ROM, le Centre a actualisé et publié ces données dans le *Rapport sur les femmes africaines-2000*, sa principale publication biennale.

## VI. RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Comme indiqué plus haut, l'un des moyens de permettre au Centre de mieux s'acquitter de sa mission consiste à accroître ses ressources humaines. Au total, depuis 1998, le Centre comptait dix postes d'administrateur, dont cinq seulement étaient pourvus. Au cours de la période considérée, la CEA a lancé une importante campagne de recrutement pour pourvoir les postes vacants. Le Centre, qui a participé à cette campagne, a pu pourvoir les cinq postes restants en recrutant deux économistes hors

classe (P5), un fonctionnaire de l'information (P4), un spécialiste des questions sociales (P3) et un économiste (P 3). Au nombre des personnes récemment recrutées figure un homme car le Centre s'efforce de montrer que l'approche du développement fondée sur l'appartenance sexuelle requiert l'expertise des hommes tout autant que celle des femmes.

## VII. REUNION DU BUREAU DU COMITE FEMME ET DEVELOPPEMENT

Le Bureau a tenu, en marge de la réunion préparatoire de la session extraordinaire de Beijing +5, sa propre réunion le 6 mars 2000 au Bureau des commissions régionales à New York. Au cours de cette réunion, le Bureau a décidé de participer activement à la mise en œuvre du *Plan d'action africain*, en particulier en portant à la connaissance des ministres du développement économique et social, de la planification et des finances des pays membres de la CEA son contenu et les mesures qu'il faudra prendre pour le mettre en œuvre. Il a également décidé d'organiser une réunion régionale en 2001 sur les modalités concrètes de réduction de la pauvreté chez les femmes d'un point de vue africain. En outre, il s'est félicité de la restructuration du Centre, de l'orientation et du recentrage de son programme de travail pour la période 2000-2005.